

Consultation d'un psychologue

Vous vous posez des questions sur :

Vous-même :

- « Je n'ai plus d'envie, je dors mal, je suis fatigué ... »
- « J'hésite à prendre une décision importante »
- « Je suis confronté à un changement important dans ma vie »
- « J'aimerais m'accorder un temps de réflexion sur ce que je vis en ce moment »
- « J'attends un enfant »
- « Je viens d'avoir un enfant »

Vos rapports avec votre entourage :

- « Je suis confronté à la maladie »
- « Je vis une situation familiale difficile »
- « Mon enfant prend son indépendance »
- « Je vis un deuil difficile »

Vos relations au travail :

- « Je ne suis pas bien au travail »
- « Je n'arrive pas à trouver ma place dans le service »
- « Je vis difficilement la séparation géographique »
- « J'ai été victime d'une agression »

Vous avez la possibilité de rencontrer, à son cabinet, un psychologue, un professionnel formé à l'écoute, et soumis au secret professionnel.

La délégation de l'action sociale prend en charge les deux premières consultations.

